SYNDICAT PENITENTIAIRE des SURVEILLANTS - CORPS d'ENCADREMENT et d'APPLICATION
Siège : Centre Pénitentiaire de Seysses, rue Danielle Casanova, BP85, 31603 Muret cedex

ENCADRANTS du CEA
Une prime ne remplacera jamais UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE !

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national



Et si une nouvelle prime pouvait être prochainement annoncée pour les personnels d'Encadrement du CEA de l'administration pénitentiaire ?

Lors de notre dernière rencontre bilatérale avec le garde des Sceaux, celui-ci avait évoqué la perspective d'une revalorisation indemnitaire de l'ordre d'une centaine d'euros bruts.

Dès cette information, le SPS-CEA avait clairement exprimé sa position : cette proposition est très largement insuffisante au regard des responsabilités exercées par nos Encadrants.

Car derrière chaque fonction d'encadrement se trouvent des responsabilités humaines, opérationnelles, sécuritaires et administratives toujours plus importantes.

Nos Brigadiers-Chefs et Majors d'Encadrement ne peuvent se satisfaire d'une reconnaissance qui se limiterait à quelques euros supplémentaires sur leur fiche de paie.

Le SPS-CEA ne refuse aucune avancée financière. Mais, notre OS refuse de confondre une mesure indemnitaire avec une véritable réforme statutaire.

Notre ambition reste entière :

- **Une grille indiciaire distincte, reconnaissant pleinement les fonctions et les responsabilités de l'encadrement.**
- Une véritable évolution statutaire, offrant des perspectives de carrière concrètes et valorisantes.
- Une reconnaissance pérenne, intégrée à la rémunération et **prise en compte pour la retraite.**

Notre proposition repose notamment sur la création d'une grille indiciaire spécifique, inspirée de celle des Responsables d'Unité Locale de Police (RULP) de la Police Nationale.

L'ENCADREMENT MÉRITE MIEUX QU'UNE MESURE SYMBOLIQUE !

Si une annonce de prime ou « primette » peut constituer une étape, le danger est qu'elle sera à coup sûr définitivement adoptée pour au moins 10 ans par le Ministère !!! Or elle ne doit surtout pas devenir un maigre aboutissement !

Espérons que le syndicat majoritaire « historique » ne se contentera pas d'aller quémander une simple « primette » auprès du Ministre. Qu'en penserait alors le CNEP ?

Le SPS-CEA continuera à porter une réforme ambitieuse, durable et à la hauteur des responsabilités de nos Encadrants.

SPS-CEA : Notre exigence ne se mesure pas au montant d'une prime, mais à l'avenir que nous voulons construire pour nos personnels de surveillances du CEA.

Le SPS-CEA exige une reconnaissance à la hauteur de vos responsabilités !

Le 06 novembre 2026

Le SPS, le Syndicat 100% -CEA

Le Bureau Central National
Site Internet : www.sps-cea.fr
E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr